



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030248

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 7938
N/REF : 8/03/2026 0H31 C:023358 I:06798
V/REF : OS N 110531 DU 02/02/2011

SDC 'Via Romana'
C/O TESSERIM
59 AVENUE MARECHAL DE SAXE
69003 LYON

IMMEUBLE : VIA ROMANA
2 a 16 RUE DES FARGES
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 4 - RESEAUX EU/EV/EP
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. J-C THOMASSONE

CURAGE HYDRAULIQUE DE :
- 40 METRES DE RESEAU INTERIEUR EAUX USEES -EAUX VANNES,
- 20 METRES DE RESEAU EXTERIEUR EAUX USEES -EAUX VANNES -EAUX PLUVIALES,
- 2 TABOURETS EAUX USEES -EAUX VANNES -EAUX PLUVIALES.

2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2026

Prix de base du contrat : 464,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2010 Valeur : 103,6
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030248

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydr.réseau inter./ext.EU/EV/EP	1/AN	624,54	624,54
TOTAL H.T.				624,54
T.V.A. a 10,00%				62,45
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>686,99</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.